

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 juin 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.0790**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 février 2022, visant à obtenir tout document relatif aux primes en lien avec la pandémie Covid-19 reçues par les médecins, par toutes les catégories d'employés œuvrant au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que pour les coroners procédant aux autopsies :

- Prime aux hôpitaux lorsque des patients ont un diagnostic de Covid-19;
- Prime accordée aux hôpitaux pour l'emploi de test PCR et prime majorée si le test est positif;
- Prime accordée au professionnel faisant un diagnostic de Covid-19 chez un patient;
- Prime lors de l'admission d'un patient Covid-19;
- Prime lors de prescription de médicaments pour traiter la Covid-19 comme le Remdesivir;
- Prime si mise sous respirateur d'un patient;
- Prime si le mot Covid-19 apparaît sur le certificat de décès;
- Prime pour les coroners
- Rapports sur la distribution des primes Covid-19 et sur leur facturation.

... 2

Le Ministère ne détient aucune information telle que formulée dans votre demande puisqu'il n'existe pas de primes pour les motifs mentionnés dans votre requête. Toutefois, nous vous faisons parvenir un tableau qui précise les coûts des différentes primes déclarées par arrêté ministériel dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont pour  
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2